



Note Conceptuelle

25^{ème} Réunion Consultative du Pré-Sommet sur L'intégration du Genre à l'Union Africaine

20 – 23 janvier, 2015, Addis-Abeba, Ethiopie

1. Introduction

L'année 2015 représentera un tournant pour la Campagne « Le Genre : Mon Agenda » (GIMAC). L'Union Africaine (UA) a déclaré 2015 « **Année de l'Autonomisation des Femmes et du Développement de l'Afrique pour la concrétisation de l'Agenda 2063** », dans le cadre de la Décennie de la Femme Africaine (2010-2020). L'Agenda 2063 reflète la vision de l'Union Africaine, « *de bâtir une Afrique intégrée, prospère et en paix, dirigée par ses citoyens et constituant une force dynamique sur la scène mondiale* ». Les aspirations et les objectifs stratégiques de l'Agenda soulignent l'importance d'une Afrique en paix et en sécurité, qui prend en compte les contributions des jeunes et des femmes dans l'actualisation du concept « L'Afrique que nous voulons ». L'Agenda 2063 est une opportunité pour réaffirmer la position africaine sur l'égalité de genre et l'autonomisation des femmes.

De plus, l'année 2015 marque également le vingtième anniversaire de la Déclaration et du Programme d'Action de Beijing (Beijing +20), ainsi que le quinzième anniversaire de la Résolution 1325 du Conseil de Sécurité de l'ONU, et la fin des délibérations sur le programme de développement post-2015. Cet ensemble d'événements crée une opportunité unique pour renforcer les engagements des droits des femmes africaines, l'égalité de genre, l'autonomisation des femmes et le développement inclusif.

Le GIMAC est un réseau de femmes africaines issues de la société civile, dédié à la mise en œuvre de la Déclaration Solennelle pour l'Égalité de Genre en Afrique et ses thèmes affiliés. 2015 sera pour le GIMAC une occasion de débattre des problèmes qui demeurent, les défis émergents et les stratégies à mettre en place pour augmenter l'engagement des États membres de l'UA, concernant les droits humains des femmes, la santé, l'éducation, la gouvernance, l'autonomisation économique des femmes, la paix, la sécurité et le changement climatique.

La 25^{ème} réunion consultative du GIMAC aura lieu du 20 au 23 janvier 2015, à Addis-Abeba, en Ethiopie, et aura comme thème « **L'Autonomisation des Femmes et le Développement pour la Concrétisation de l'Agenda 2063 de l'Afrique – Quel changement souhaitons-nous voir ?** » La réunion sera organisée avant la 26^{ème} session ordinaire du Conseil Exécutif de l'UA qui se déroulera les 26 et 27 janvier 2015.

La réunion se basera sur les précédentes discussions sur l'Agenda 2063 entre le GIMAC et la Commission de l'Union Africaine (CUA). En mai 2013, la Conférence Consultative des Femmes sur le Pan Africanisme, la Renaissance et l'Agenda 2063 de la CUA fut organisée en partenariat avec le GIMAC. En juin 2014, l'UA a présenté le projet de l'Agenda 2063 aux membres du GIMAC et aux Ministres du Genre. Profitant de cette occasion, les membres du GIMAC ont réaffirmé l'importance d'intégrer dans le document les éléments liés au genre et au rôle des femmes.

Lors de la 25^{ème} réunion consultative, les membres du GIMAC feront le point sur l'Index de la Déclaration Solennelle, en réfléchissant aux moyens de mieux l'utiliser dans la surveillance de la mise en œuvre de la DSEGA et de sensibiliser les Etats membres pour l'utilisation de cet instrument. La CUA ainsi que les Ministres du Genre se joindront aux membres du GIMAC lors du processus de consultation et porteront les recommandations du GIMAC au Sommet de l'Union Africaine et tout au long de l'année.

2. Contexte

Le GIMAC est un réseau de femmes africaines comptant plus de 55 organisations de la société civile qui a pour objectif la promotion de l'égalité de genre et des droits des femmes. Le GIMAC a été lancé à Durban, en Afrique du Sud, en 2002, et depuis sa création, a organisé des réunions consultatives biennuelles, sur les droits et les priorités des femmes africaines, en marge du Sommet des Chefs d'Etat de l'UA. Le GIMAC est organisé autour des thèmes des articles de la DSEGA, à savoir les droits de l'homme, la gouvernance, la paix et la sécurité, l'autonomisation économique, l'éducation et la santé. Le GIMAC porte aussi son regard sur des questions d'actualité comme le changement climatique.

Le GIMAC suit, surveille et plaide pour la mise en œuvre de la DSEGA, un mécanisme de l'Union Africaine qui renseigne sur la situation des droits des femmes. La Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique (UNECA), l'un des plus grands supporters du GIMAC, en collaboration avec Femmes Africa Solidarité (FAS) et le GIMAC, ont développé un Index sur la Déclaration Solennelle (SDI), le tout premier instrument de la société civile pour évaluer les progrès sur la mise en œuvre de l'égalité du genre en Afrique.

Les membres du réseau GIMAC sont des experts des droits des femmes et du développement. Au fil des années, le réseau a connu des succès importants en contribuant à l'adoption du principe de parité dans l'UA, du Protocole de Maputo et de la DSEGA. Les recommandations du GIMAC sont régulièrement intégrées dans les documents issus du Sommet de l'UA ; les campagnes de plaidoyer pour la nomination d'une femme en tant que Président de la Commission de l'Union Africaine ainsi que pour la création d'un Envoyé Spécial pour les Femmes, la Paix et la Sécurité ont été de grand succès.

En juillet 2012, le GIMAC a lancé l'initiative « Autonomisation des Femmes dans l'Agriculture » (EWA), en partenariat avec la Fondation pour le Renforcement des Capacités en Afrique (ACBF), afin de faire face aux contraintes des femmes africaines dans la production agricole.

Lors de la 24^{ème} réunion du GIMAC, à Malabo en Guinée Equatoriale, la Présidente de la Commission de l'Union Africaine, l'Envoyée Spéciale pour les Femmes, la Paix et la Sécurité, les Ministres du Genre et les représentants des Commissions Economiques Régionales, se sont jointes aux délibérations du GIMAC et se sont engagées à travailler étroitement avec le GIMAC lors des futures réunions.

3. Objectifs

Plaider pour que :

- L'adoption de l'agenda 2063 reflète pleinement les droits et les enjeux des femmes africaines.
- Les Etats membres mettent en œuvre les recommandations de la société civile sur la Déclaration et le Programme d'action de Beijing.
- Le nouveau programme de développement post-2015 mette pleinement en œuvre l'égalité de genre et l'autonomisation des femmes.
- Une mise en œuvre concrète de la Résolution 1325 du Conseil de Sécurité en accord avec l'engagement de l'Union africaine à « Faire taire les armes à feu » d'ici 2020.
- Le développement d'une feuille de route pour la mise en œuvre de l'Index de la Déclaration Solennelle.

4. Résultats attendus

Les principaux résultats attendus pour la 25^{ème} réunion du GIMAC sont les suivants:

- Les recommandations du GIMAC sur les droits, les enjeux et les problématiques des femmes pour l'intégration du genre dans l'Agenda 2063 sont incluses dans le document final du Sommet de l'UA.
- L'existence d'une stratégie pour renforcer la position africaine sur l'égalité de genre et l'autonomisation des femmes lors des consultations sur les 20 ans de la Déclaration et le Programme d'Action de Beijing, le programme pour le développement post-2015 ainsi que sur la mise en œuvre de la Résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations-Unies.
- Obtenir un consensus pour l'utilisation de l'Index de la Déclaration Solennelle pour surveiller la mise en œuvre de la Déclaration solennelle pour l'égalité de Genre en Afrique.
- Renforcer le développement de partenariat et de réseaux entre les membres du GIMAC pour demander aux Etats de mettre en œuvre les recommandations du GIMAC tout au long de l'année.

5. Les partenaires co-organisateur

La 25^{ème} réunion du GIMAC est organisée grâce au soutien des points focaux responsables chacun d'une thématique. Ainsi, les membres du GIMAC qui représenteront les différentes thématiques seront des partenaires clés dans l'organisation de la réunion, et parmi lesquels on compte : FAS, Africa Leadership Forum (ALF), African Centre for the Constructive Resolution of Disputes (ACCORD), Forum des éducatrices africaines (FAWE), Ipas Africa Alliance, Women in Law and Development in Africa (WiLDAF), Egyptian Business Women Association (EBWA), Isis-Women's International Cross-Cultural Exchange (Isis-WICCE) et Abantu for Development.

6. Les partenaires et acteurs du GIMAC

La CUA et les organes de l'UA sont des partenaires clés du GIMAC. Les représentants de l'UA ont souvent participé aux réunions du GIMAC pour présider des sessions et prendre part activement aux débats.

La Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique (UNECA), son Centre Africain pour le Genre sont aussi des partenaires incontournables qui apportent un appui technique et logistique au GIMAC.

Parmi les institutions qui ont soutenu le GIMAC au cours des dernières années, on compte le Gouvernement de la Norvège, le Gouvernement de la Finlande, le Département international pour le développement du Royaume-Uni (DFID), l'Agence suédoise pour le développement international (Sida), le Fonds de développement pour la femme africaine (AWDF), le Fonds d'action urgente pour l'Afrique, ONU-Femmes, la Fondation pour le renforcement des capacités en Afrique (ACBF), l'Organisation Internationale du Travail (OIT), le Fonds des Nations Unies pour la Population (FNUAP), l'Organisation des Nations Unies pour la culture, l'éducation et la science (UNESCO), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD).

L'Open Society Initiative (OSI), le Nobel Women's Initiative, l'agence espagnole de coopération internationale, la Fondation Mary Robinson pour la justice climatique, la Fondation Mo Ibrahim, le Open Society Initiative for West Africa (OSIWA) et World Young Women's Christian Association (YWCA).

Annexes

Sujets de discussion pour la 25^{ème} Réunion Consultative du Pré-Sommet du GIMAC

Cette 25^{ème} réunion du GIMAC sera l'occasion de discuter des thèmes de la DSEGA et d'évaluer les progrès accomplis et les obstacles qui ralentissent sa mise en œuvre ainsi que la responsabilité des différents acteurs afin d'atteindre l'égalité de genre et l'autonomisation des femmes sur le continent.

Les échanges du GIMAC porteront les deux premiers jours sur la révision des thèmes principaux et des progrès acquis depuis l'adoption de la DSEGA. Le troisième jour sera consacré à une délibération entre les participants du GIMAC, de la CUA, des Ministres du Genre et des points focaux pour le genre des Commissions Economiques Régionales, de l'UNECA et du NEPAD. La discussion portera sur la mise en œuvre de l'égalité de genre dans l'ensemble des processus de l'année 2015.

A. Gouvernance

Article 5 : « Promouvoir et étendre le principe de la parité entre les hommes et les femmes que nous avons adopté concernant la Commission de l'Union africaine à tous les organes de l'Union africaine, y compris son programme du NEPAD, aux communautés économiques régionales, et aux niveaux national et local, en collaboration avec les partis politiques et les parlements nationaux dans nos pays ».

La notion de bonne gouvernance implique la mise en œuvre de l'égalité de genre à travers l'UA et dans les partis politiques. La gouvernance fait aussi référence à des institutions solides, qui assurent des financements et une volonté politique suffisante pour promouvoir le principe de la parité et l'autonomisation des femmes. Les femmes africaines continuent d'être confrontées à de nombreux défis notamment pour accéder à des fonctions politiques et décisionnelles de haut niveau et prendre une part active dans la gouvernance.

Ceci s'explique par les rôles attribués traditionnellement en fonction du genre, qui perpétuent les faibles niveaux d'alphabétisation, la dépendance économique et les restrictions dans la société. Malgré les difficultés, le continent a enregistré des succès importants notamment pour l'élection de femmes Chefs d'Etat. L'Afrique a pour le moment, deux femmes présidentes, Mme Ellen Johnson Sirleaf, Présidente de la République du Libéria, et Mme Catherine Samba-Panza, Présidente Intérimaire de la République Centrafricaine. Le Dr. Nkosazana Dlamini-Zuma a été élue Présidente de la CUA et Mme Bineta Diop est la première Envoyée Spéciale pour les Femmes, la Paix et la Sécurité.

L'Afrique Sub-Saharienne compte en moyenne 22% de femmes parlementaires, ce qui représente une croissance de 8,4% par rapport à 2002. Selon une enquête de l'Union Interparlementaire réalisée en 2014, le Rwanda, les Seychelles, le Sénégal et l'Afrique du Sud figurent parmi les 10 premiers pays concernant la représentation des femmes dans les parlements. Ainsi l'Afrique du Sud avec 12 femmes Ministres sur un total de 29, obtient une représentation des femmes dans les ministères de 41%. Les pays qui ont montré des progrès dans l'intégration des femmes à des fonctions parlementaires et ministérielles sont l'Afrique du Sud, le Burundi, l'Uganda et le Mozambique.

Les membres du GIMAC vont continuer à défendre le principe de parité et l'autonomisation des femmes africaines dans la gouvernance, dans les institutions au niveau national, régional et international, ainsi que des instruments internationaux comme la DSEGA, le Protocole de Maputo, la Plateforme d'Action de Beijing, la Résolution 1325 du Conseil de Sécurité de l'ONU et la Convention sur l'Elimination de toutes formes de Discrimination à l'Egard des Femmes (CEDAW). Les efforts se concentreront sur l'augmentation de la participation des femmes au niveau local, national, régional et continental. Comme déclarée par la Présidente de la CUA, « *Nous allons nous contenter de la participation des femmes une fois que la véritable parité sera acquise et qu'on aura 50% de participation de femmes dans toutes les situations, à la différence d'aujourd'hui, quand on peut encore les compter sur les doigts... Nous devons avancer vers une situation où l'on ne devra plus les compter, parce qu'elles seront suffisamment représentées.* ».

B. Droits de l'Homme

Article 3 : Lancer dans un délai d'un an, une campagne d'interdiction systématique du recrutement des enfants-soldats et de l'exploitation des petites filles en tant qu'épouses et esclaves sexuelles, en violation de leurs droits, tels que consacrés dans la Charte africaine des droits de l'enfant ;

Article 4 : Organiser et lancer dans un délai de deux ans des campagnes publiques soutenues contre la violence à l'égard des femmes et le trafic des femmes et des filles ; renforcer les mécanismes juridiques pour assurer la protection des femmes à tous les niveaux et mettre fin à l'impunité des crimes commis contre les femmes, d'une manière qui modifiera positivement l'attitude et le comportement de la société africaine ;

Article 9 : Nous engager à signer et à ratifier le Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits des femmes en Afrique d'ici à la fin de 2004 et à appuyer le lancement des campagnes de sensibilisation visant à assurer l'entrée en vigueur du Protocole avant 2005 et à ouvrir une nouvelle ère pour la mise en œuvre et la vulgarisation, par les Etats parties au Protocole ainsi que d'autres instruments nationaux, régionaux et internationaux sur l'égalité entre les hommes et les femmes;

La signature et la ratification des instruments sur les droits de l'homme, le rôle actif et sans relâche des organisations de la société civile pour tenir les gouvernements responsables ainsi que l'engagement du réseau GIMAC qui œuvre pour réduire les disparités et promouvoir les droits des femmes, ont été des facteurs clé dans les succès enregistrés dans le domaine du genre.

A Malabo, l'année dernière, le GIMAC s'est concentré sur les engagements pour la protection et la promotion des droits humains des femmes en demandant aux Etats Membres de prendre les mesures nécessaires afin d'éliminer le mariage précoce et forcé, tout en condamnant les enlèvements de plus de deux cents jeunes filles au nord du Nigéria, par Boko Haram.

Malgré l'existence de ces instruments, la mise en œuvre est encore très minime par manque de financement pour assurer la pleine mise en œuvre des protocoles de dispositions. Les cadres légaux qui sont développés au niveau international, continental et même national, ne sont pas promus de manière adéquate au niveau local. Cela crée une disparité entre les politiques adoptées et leur mise en œuvre.

C. Paix et Sécurité

Article 2 : Assurer la pleine participation et représentation des femmes au processus de paix, y compris la prévention, la gestion et le règlement des conflits et la reconstruction post-conflit en Afrique, tel que stipulé dans la résolution 1235 des Nations Unies (2000) et désigner des femmes comme Envoyées spéciales et Représentantes spéciales de l'Union africaine.

La situation des femmes dans les pays en conflit n'a pas connu de changements significatifs et les femmes demeurent toujours absentes de la table des négociations. Malgré la nomination d'une Envoyée Spéciale de l'UA et l'adoption de plusieurs cadres légaux, la violence sexuelle persiste, ainsi que les réponses inadéquates aux traumatismes des victimes. Dans certains pays, en raison d'un faible processus de démilitarisation, de démobilisation et de réintégration, les conflits reprennent cinq à dix ans après la paix.

Dans les précédentes réunions du GIMAC, les membres ont examiné avec attention la question des violences faites aux femmes. L'utilisation de la violence sexuelle et de la violence basée sur le genre est récurrente dans plusieurs pays africains. Les violences faites aux femmes, utilisées comme arme de guerre, s'observent notamment dans les situations de conflit ou post-conflit. Les précédentes sessions du GIMAC ont facilité l'accès des femmes venant des pays en situation de conflit à travers leur contribution à la déclaration finale ou la lecture de déclarations durant la réunion.

Les situations d'insécurité actuelle créées par les manifestations d'extrémisme et de terrorisme sont caractérisées par les graves violations des droits des femmes et des filles à la protection, à l'intégrité corporelle, à l'accès humanitaire, à l'éducation et à la liberté économique. L'impact de la violence sur les femmes a des conséquences durables sur leur état de santé et leurs conditions de vie en général, ce qui affecte par conséquent leur contribution à l'autonomisation économique.

D. Education

Article 8 : Prendre des mesures spécifiques destinées à assurer l'éducation des filles et l'alphabétisation des femmes, en particulier dans les zones rurales, afin de réaliser l'objectif de « Education pour tous ».

L'éducation des filles en Afrique s'améliore progressivement mais les taux de réussite et la qualité de l'enseignement restent peu élevés. De nombreuses filles qui obtiennent le niveau primaire voire même secondaire n'acquièrent pas les compétences de base en lecture et en calcul. Cela réduit leur chance d'accéder au marché du travail et d'obtenir un salaire décent. Si cette tendance persiste, le continent africain n'atteindra pas son objectif d'éducation primaire universelle d'ici 2052, soit 35 ans après les « objectifs de Dakar » et deux décennies après la date cible pour les objectifs de l'après-2015.

Les femmes et les filles manquent de moyens pour profiter de l'économie numérique moderne et cela constitue un frein très important qui limite leur plein accès au marché du travail. En comparaison aux hommes, les femmes et les filles sont privées d'un accès significatif aux technologies de l'information et de la communication.

Les principaux défis à l'accès à l'éducation sont la pauvreté, les conflits, des milieux d'apprentissage sexistes et les normes culturelles. Plusieurs pays doivent lever les obstacles et intégrer des approches basées sur le genre dans l'éducation. Le Burkina Faso est un exemple positif qui illustre comment les écoles en milieu rural se sont développées. Ces efforts ont permis de rapprocher l'éducation des communautés et de réduire les inégalités de genre. De la même façon en Ethiopie, un programme de construction d'écoles rurales à grande échelle a joué un rôle essentiel pour améliorer la présence scolaire et réduire les inégalités de genre.

Les membres du GIMAC et ses partenaires vont continuer de plaider pour la mise en œuvre de lois régionales et internationales qui favorisent les conditions d'accès des femmes et des filles à l'école primaire, secondaire et tertiaire et la qualité de l'enseignement.

E. Santé

Article 1 : Accélérer la mise en œuvre des mesures économiques, sociales et légales spécifiques en faveur des femmes en vue de combattre la pandémie de VIH/SIDA, et mettre en œuvre de manière efficace les Déclarations d'Abuja et de Maputo sur le paludisme, le VIH/SIDA, la tuberculose et les autres maladies infectieuses connexes. Plus particulièrement, nous veillerons à ce que le traitement et les services sociaux disponibles pour les femmes au niveau local répondent mieux aux besoins des familles qui fournissent les soins. Nous promulguerons des lois pour mettre fin à la discrimination à l'égard des femmes vivant avec le VIH/SIDA et pour la protection et la prise en charge des personnes vivant avec le VIH/SIDA en particulier les femmes et nous augmenterons les allocations budgétaires dans ces secteurs afin d'alléger le fardeau des soins qui pèse sur les femmes ;

Article 10 : Mettre en place AIDS Watch Africa comme une unité au sein du cabinet du Président de la Commission qui devra produire un rapport annuel sur la situation du VIH/SIDA sur le continent lors des Sommets et promouvoir la production de médicaments antirétroviraux dans nos pays ;

La mortalité maternelle et les taux du VIH ont diminué dans certaines zones mais pas dans les régions où les femmes subissent des inégalités et des discriminations. Ces inégalités résultent des difficultés des femmes à accéder aux informations et aux services liés au VIH et autres maladies transmissibles.

De plus, dans plusieurs pays africains, l'éducation sur la santé reproductive et sexuelle n'est pas répandue et demeure taboue. Dans ce cas, même si les femmes sont victimes de viols et de violence, elles ne vont pas en parler. Les raisons sont multiples : elles n'ont pas réellement compris ce qui s'est passé, la peur d'être marginalisée, elles ne savent pas quoi faire après ni vers qui se tourner. Ainsi, de nombreuses jeunes filles continuent de porter le fardeau de grossesses involontaires et de maladies. Il faut aussi signaler que, dans de nombreuses régions d'Afrique, les femmes et les filles continuent de souffrir de mutilations génitales féminines.

Le GIMAC s'engage à promouvoir les droits de la santé reproductive et sexuelle des femmes en travaillant étroitement avec les femmes vulnérables concernées par de tels problèmes et à attirer l'attention des Chefs d'Etat et de gouvernement sur ce sujet.

La récente crise Ebola en Afrique de l'Ouest a affecté des pays en sortie de crise où les institutions médicales doivent encore être développées. L'épidémie a révélé la vulnérabilité des femmes dans ces pays. Le manque de ressources pour assurer les soins médicaux et la charge des soins qui pèsent sur les femmes ont exacerbé la situation des femmes dans la région. Le 25^{ème} GIMAC abordera cette crise majeure de l'Ebola, selon les perspectives de la santé et de la sécurité, en essayant d'identifier les stratégies de réponse, les ressources et la mobilisation de l'aide et les approches pour réduire la vulnérabilité des femmes à l'Ebola et aux autres maladies.

F. Autonomisation économique

Article 6 : Assurer la promotion et la protection de tous les droits de l'homme, des femmes et des filles, y compris le droit au développement par la sensibilisation ou par l'application des lois nécessaires, le cas échéant ;

Article 7 : Promouvoir activement l'application de la législation en vue de garantir les droits des femmes à la terre, à la propriété et à l'héritage, y compris leur droit au logement ;

Article 11 : Accepter la création d'un fonds d'affectation spéciale en faveur des femmes en vue de renforcer les capacités des femmes africaines et de demander au Président de la Commission de l'Union africaine d'élaborer les modalités de la mise en place du Fonds, en mettant un accent particulier sur les femmes des zones rurales et urbaines.

L'Afrique a la plus jeune population au monde avec 200 millions de personnes âgées entre 15 et 24 ans. Il est prévu que le nombre de jeunes africains double d'ici 2045. Selon la Banque mondiale, entre 2000 et 2008, la population en âge de travailler (les 15-65 ans) s'est accrue de 2,7 % par an. Si cette tendance continue, la force de travail du continent sera de 1 milliard d'individus d'ici 2040 et deviendra ainsi la plus grande population au monde, devant la Chine et l'Inde¹.

Ce développement représente à la fois des défis et des opportunités. Il offre un immense avantage pour le continent si ce capital humain est utilisé de façon adéquate par les secteurs productifs de l'économie. Néanmoins, si les opportunités d'emplois ne sont pas suffisantes pour répondre à la demande de cette force de travail, elle peut se transformer en une menace pour la stabilité sociale et politique.

L'une des contributions du GIMAC pour faire face à ce défi est le développement d'une initiative pour l'autonomisation économique des femmes. Plusieurs économies africaines sont agraires et la majorité des travailleurs agricoles sont des femmes. C'est à partir de ce constat que le GIMAC a lancé « l'Autonomisation des femmes dans agriculture » en partenariat avec la Fondation africaine pour le renforcement des capacités afin d'aider les femmes africaines à faire face aux obstacles rencontrés dans la production agricole, à savoir l'accès à la terre, au crédit et aux technologies modernes.

Les membres du GIMAC joueront un grand rôle dans la formulation de recommandations concrètes permettant de faire face à ces défis.

¹ McKinsey Global Institute, 2010).